



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 40
Infos Thématiques

LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITE ET L'EGALITE DES CHANCES ECONOMIQUES

TOUT POUR LE TRAVAIL

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques vient d'être adopté En commission spéciale à l'Assemblée nationale. Durant les 82 heures d'examen du texte, la majorité socialiste a travaillé main dans la main avec le ministre de l'Economie pour améliorer le projet de loi sur les questions de l'ouverture des commerces le dimanche, des retraites chapeau ou de l'épargne salariale... il en résulte une loi de progrès qui redonnera de la vitalité économique à notre pays.

Plus de simplicité, plus d'activités

La loi croissance vise d'abord à créer un environnement favorable à l'activité en déverrouillant les blocages qui pèsent sur certains secteurs. Pour libérer la croissance, les députés socialistes ont voté une série d'amendements qui vont dans le sens de plus de simplicité et de visibilité pour les entreprises.

- Nous ouvrons la possibilité pour les sociétés de transport par autocar de créer des lignes régulières Interurbaines. A la clef : des emplois et de nouvelles solutions de mobilité pour les Français.
- Nous mettons en place un identifiant électronique unique pour chaque entreprise afin de simplifier leurs démarches auprès de l'administration et des tiers ; nous allégeons les règles comptables des TPE ; nous facilitons le développement de la facturation électronique dans les relations entre les entreprises.
- Nous simplifions le recouvrement des petites créances qui sont la principale cause de défaillance des petites entreprises.
- Nous instaurons l'insaisissabilité de la résidence principale des entrepreneurs individuels pour sécuriser leurs biens personnels.
- Pour protéger le patrimoine industriel français, nous créons le secret des affaires. La révélation d'informations stratégiques de l'entreprise pourra être punie de 3 ans de prison. Cette peine pourra être doublée en cas d'atteinte à la sécurité ou aux intérêts économiques essentiels de la France.
- Nous renforçons la loi Florange pour favoriser la reprise d'entreprises viables. Il sera désormais possible de faire entrer des investisseurs au capital d'une entreprise en difficulté et ce malgré l'opposition des actionnaires en place. Ceux-ci pourront, dans certaines conditions et pour sauver l'entreprise, être tenus de céder leurs participations.

- Pour les grands projets industriels et agricoles, nous préparons la généralisation du permis unique environnemental qui fusionnera toutes les demandes d'autorisations préalables aux travaux (permis de construire, autorisation de défrichage...)
- Nous favorisons l'accès au très haut débit, levier essentiel de la croissance, en rendant obligatoire le raccordement à la fibre optique des logements neufs.

Plus d'égalité, plus de libertés

La loi Macron est également une loi du quotidien qui règle les problèmes très concrets rencontrés par les salariés, les consommateurs et les usagers des services publics.

- Aujourd'hui, plus de 8 millions de Français travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche. La réglementation actuelle applicable aux commerces est complexe, incohérente et facteur d'inégalités.

Nous réaffirmons les principes du repos dominical et du volontariat et poursuivons 3 objectifs : garantir des contreparties salariale pour tous (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) ; harmoniser les règles applicables dans les zones existantes et renforcer le dialogue social : les commerces n'ouvriront que si un accord collectif de branche, territorial ou d'entreprise a été conclu. En l'absence d'accord, les commerces resteront fermés.

Les maires pourront autoriser l'ouverture dominicale des commerces entre 0 et 12 dimanche par an. Si un maire souhaite octroyer plus de 5 dimanches par an, il devra demander l'avis de l'organe délibérant de l'intercommunalité.

- Nous simplifions, harmonisons, élargissons l'accès à l'épargne salariale, en allégeant notamment la fiscalité de l'épargne salariale pour les petites entreprises. Ce faisant, nous mettons fin à une injustice qui veut que ces dispositifs ne profitent qu'aux salariés des grandes entreprises.
- Nous réduisons les délais de passage du permis de conduire en externalisant la partie théorique de l'épreuve. La mise en place de la conduite supervisée, dès validation de la formation initiale à la conduite permettra de réduire significativement le coût de préparation aux épreuves du permis.
- Nous encourageons les entreprises à embaucher des personnes en situation de handicap.
- Nous luttons contre le dumping social en renforçant le niveau des sanctions contre les fraudes au détachement.
- Nous renforçons les pouvoirs du Parlement sur les opérations de privatisation des sociétés détenues par l'Etat en diminuant de moitié les seuils de chiffres d'affaires et d'effectifs déclenchant aujourd'hui sa compétence.
- Aujourd'hui, la justice prud'homale est une épreuve pour trop de salariés et de dirigeants de PME. Cette réforme permettra de raccourcir les délais pour plus d'efficacité, de lisibilité et de rapidité tout en renforçant le paritarisme, pilier essentiel de la juridiction prud'homale.

Plus de mobilité, plus de pouvoir d'achat

Avec cette loi, nous nous attaquons aux rigidités qui se sont installés sans que l'intérêt général ne les justifie plus... Pour libérer du pouvoir d'achat, nous réintroduisons de la concurrence là où cela est nécessaire et nous mettons fin aux abus de certaines situations.

- Nous élargissons l'accès aux professions réglementées du droit. Les jeunes notaires, huissiers et commissaires-priseurs pourront s'installer librement sur les territoires où il apparaît utile de renforcer l'offre de services. Le maillage territorial et la proximité de l'offre s'en trouveront renforcés.
- Nous renforçons la transparence sur les tarifs des actes pratiqués par les professions réglementées. Les professionnels auront l'obligation d'afficher leurs tarifs dans leurs locaux et sur leur site internet. Pour les avocats, les tarifs seront fixés en accord avec le client sous la forme d'une convention d'honoraire (comparable à un devis.)
- Nous renforçons le contrôle sur les sociétés d'autoroute en soumettant l'évolution annuelle des tarifs à l'avis de l'autorité de régulation.
- Nous encadrons les retraites chapeau. La rente versée au dirigeant au titre de sa retraite chapeau sera désormais liée à la performance de l'entreprise dont il avait la responsabilité.
- Nous empêchons les abus de position dominante dans la grande distribution. L'autorité de la concurrence pourra obliger certaines enseignes à céder des magasins pour permettre l'installation de nouveaux entrants.

Source : Groupe SRC 21/01/15